

**Mme JUSTINE McINTYRE :**

Merci.

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant monsieur Luc Denis, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur!

1905 **M. LUC DENIS :**

Bonjour! Je travaille sur le projet depuis 2005 avec tous les groupes et la Ville de Montréal et les promoteurs sur ce projet-là. Et pour moi, la beauté du projet, c'est vraiment ce que la Ville de Montréal a fait, de créer ce grand parc, qui va être de 1 000 hectares, c'est-à-dire de relier toutes les parties de parc parcellaires qu'il y avait et d'organiser tout le territoire pour créer le grand parc qui va être créé dans le futur.

1910  
1915 Les efforts qui ont été faits par la Ville pour rappeler tout le territoire, créer les liens vers tout ça et de protéger justement tous les milieux naturels qui sont présents sur le terrain, c'est incroyable. Et pour moi, c'est vraiment le projet principal, c'est un aboutissement principal du projet. Les Grands parcs ont pour objectif également de tout ce territoire-là de créer des sentiers et d'aménager ce territoire-là avec différents sentiers, avec différentes choses.

1920 Si on regarde le plan actuel du terrain dans Pierrefonds, qu'est-ce qu'il y a? Il y avait à l'époque dix propriétaires, il en reste cinq. La Ville, avec Canards Illimités, a acquis une grande partie du territoire qui se situe à l'ouest. Tout ce territoire était le territoire qui avait la valeur écologique la plus importante.

1925 À l'heure actuelle qu'est-ce que nous avons comme structure urbaine dans ce coin-là? Nous avons l'emprise de la 440 qui crée une barrière par rapport à tout le territoire qui est à l'est, de telle façon que les gens n'ont pas accès au parc du Cap-Saint-Jacques et à tout le territoire qu'il y a là.

1930

Le nouveau quartier qui va être d'une densité de 35 logements par hectare, où il va y avoir de la mixité de fonctions, il va y avoir du logement social, il va y avoir trois écoles, ce territoire-là a été prévu avec une trame urbaine de façon est-ouest et de façon également à créer des axes verts est-ouest et nord-sud. En plus, dans l'emprise de la 440, il y a une route d'accès qui est prévue pour donner accès à la 40 et surtout au train qui va permettre d'avoir un transport en commun beaucoup plus efficace avec une densité de 35 logements à l'hectare. Justement le réseau des autobus qui est prévu dans ce territoire-là va être beaucoup plus présent et va pouvoir desservir toute la population de Pierrefonds qui se trouve entre Saint-Charles et ce territoire-là.

1935

1940

Dans la planification urbaine, il y a un ensemble de critères qui ont été pris en considération. Tous les milieux humides ont été regardés par les Grands parcs, ceux qui étaient les plus intéressants. Dans le projet même, il y en a beaucoup qui ont été intégrés dans la planification. Comme par exemple, il y a le ruisseau A qui se déverse dans la rivière à l'Orme, c'est un ruisseau qui va être sauvegardé au complet et dont les berges vont être protégées. Il y aura différents aménagements pour donner accès aux gens vers le grand parc.

1945

Dans la partie centrale du projet, il y aura plusieurs grands parcs qui vont être présents pour les jeunes de Pierrefonds et dans tout le territoire, au lieu de 10 %, ça sera près de 13 % de terrain qui va être donné en parc pour des parcs, soit de soccer ou d'autres types de parc qui vont être présents dans le territoire. Ces parcs seront entourés de réseaux de lacs de rétention, de bassins. Et les ingénieurs qui ont conçu ces équipements vous ont fait les présentations, je pense c'est hier ou avant-hier.

1950

1955

Monsieur Yves Dion et une autre firme également sont dans les meilleurs à Montréal et au Canada dans la conception de ces ouvrages-là. Et en plus, il y a eu une étude qui a été financée par la Ville de Montréal, par CIMA, une étude de drainage, en 2011 pour s'assurer justement qu'il n'y aura pas de problème au niveau d'inondation et que le plan de drainage va pouvoir permettre de capter l'eau, de la garder et de protéger les citoyens de ce quartier-là et aussi des autres quartiers environnants.

1960

C'est pourquoi vous avez ici une image comme d'un parc central qui va être créé avec quatre terrains de soccer pour tous les gens de Pierrefonds. Ce parc-là est ceinturé par justement des plans d'eau qui sont soit nord-sud ou est-ouest et qui aboutissent dans des bassins de rétention. Et c'est justement pour que l'eau qui va être générée dans le projet ne s'en aille dans la Rivière des Prairies trop vite. La gestion de l'eau a été planifiée en fonction de tout maintenir l'eau sur le terrain et éviter d'avoir un coup d'eau dans la rivière, tout ça.

1965

En termes d'aménagement paysager, on a voulu éviter le moins de rues possible et c'est pourquoi en bordure du grand parc que vous voyez, au lieu d'avoir des rues, on crée des bassins, des pistes cyclables, tout ça, de telle façon à créer vraiment un réseau parallèle comme il en existe mettons dans des projets comme monsieur Labelle a parlé tout à l'heure à Reston. On est allé trois fois à Reston, on a rencontré les architectes là-bas et on a pris leur expérience justement de comment créer des aires paysagères, non pas seulement sur les rues mais en parallèle des rues, de telle façon à avoir la sécurité pour les gens et pour les piétons qui seront là.

1970

1975

En termes de mixité, il y aura un noyau, ce ne sera pas un pôle important mettons par rapport à la Ville de Pierrefonds mais c'est important au niveau du quartier même d'avoir un noyau multifonctionnel, soit au niveau de commerces de quartier, au niveau de bureau pour créer justement un centre d'affaires. Comme monsieur Labelle disait à Reston, une des choses qui était très intéressante là-bas, c'est que c'était un pôle d'affaires. Alors donc le pôle qu'il y a là ici au centre, ce qu'on veut créer, c'est vraiment d'avoir des petites entreprises qui vont pouvoir s'établir là de telle façon à créer des gens qui vont pouvoir travailler et rester sur ce terrain-là comme tel et avoir tous les différents services avec ça.

1980

1985

Ce plan-ci démontre justement certains principes d'aménagement que l'on a faits, qui sont en planification. Il y a le lac Héritage, il y a le marais 90 et en bas, il y a le nouveau bassin. Il y a en bleu, vous avez nord-sud tous les aménagements des noues qui vont être créées pour recueillir l'eau de toutes les rues, des différentes composantes.

1990

Les noues vont être juxtaposées à des pistes cyclables et vont créer tout un réseau de parc qui va être présent sur le site. C'est de la façon dont on prévoit faire un aménagement de telle façon que les gens n'auront pas nécessairement à passer sur une rue pour se rendre vers le centre ou pour aller dans le quartier. Ils pourront passer vraiment dans des pistes dédiées.

1995

Ça, c'est une image qu'on veut, mettons, comme d'un carrefour, là où il va y avoir à la gauche le parc principal, vous avez un bassin de rétention permanent où l'eau va être régénérée, qui va capter l'eau et aller vers le bassin de rétention et vous avez une zone commerciale mixte qui est à la droite, avec des commerces de quartier et des habitations, tout ça.

2000

Comme on a dit, oui, ça paraît dense mais pour créer, c'est justement, c'est 35 logements à l'hectare et on veut que les familles, mettons, puissent s'établir là et qu'il y ait vraiment une mixité de clientèle. Il va y avoir 30 % de logement social et abordable, il va y avoir des édifices de basse densité pour pouvoir éviter que, comme ça se passe année après année, que 15 000 familles quittent l'île de Montréal et aillent s'établir plus loin. On reporte seulement le problème plus loin.

2005

Nous, qu'est-ce qu'on veut, c'est vraiment créer un pôle assez dense avec des aménagements très verts et puis pour faire un quartier des plus écologiques possible. On a de l'expérience dans ce type de projet, on en a réalisé dans différentes villes et puis c'est ce que l'on veut faire, mettons, ici à Pierrefonds.

2010

Ça, ici, vous voyez mettons comme les deux axes bleus qui traversent en diagonale, ça fait partie du réseau de drainage que l'on veut créer.

2015

Ici, on a une image, mettons, de plus basse densité, avec des maisons en rangée, quelques maisons unifamiliales – il va y en avoir très peu sur le projet – et en diagonale, il y a justement un parc qui est là et une noue qui va être créée pour tout capter l'eau et l'amener vers le bassin de rétention.

Et ceci étant, mettons, des types d'aménagement de parcs de quartier pour enfants qui vont être disséminés un peu partout dans le projet. C'est ça.

2020

**LA PRÉSIDENTE :**

Fini?

2025

**M. LUC DENIS :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2030

Merci beaucoup.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2035

Monsieur Denis, vous avez mentionné l'utilisation des noues et je cite votre mémoire :  
« *Les promoteurs ont mis de l'avant l'idée de remettre en fonction les différentes noues en bordure des rues du projet Cap Nature.* »

**M. LUC DENIS :**

2040

Oui.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2045

Et ça fait part des visions qui parlent de réutilisation de conserver le paysage agricole. Mais lundi soir, on a eu des présentations de deux ingénieurs et ils nous ont expliqué que – et dans leur rapport, ils disent que ce n'est pas faisable d'utiliser les noues existantes et qu'on va

créer des nouvelles noues – on peut les appeler « noues » - mais l'ingénieur m'a dit ce sont plutôt des cellules de biorétention.

2050

**M. LUC DENIS :**

O.K. Les noues sont caractérisées soit, mettons... Parce que c'était des limites de terre, les noues actuelles, c'est vraiment soit... c'est deux choses : c'est soit un fossé, un petit fossé ou un enrochement. C'est l'un ou l'autre, O.K. Mais ce qui est intéressant dans ça, c'est qu'il y a soit, mettons, beaucoup d'arbres qui sont situés sur ces lisières-là. Alors nous, qu'est-ce qu'on veut, c'est oui, à côté des noues ou des enrochements, créer des nouvelles noues qui vont pouvoir permettre, si on peut dire, de faire cheminer l'eau. C'est ça.

2055

2060

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2065

Mais allez-vous conserver les noues existantes? Parce que nous, on s'est promené cet après-midi, on a mis nos bottes puis on s'est promené sur le terrain. En ce moment, il y a des noues, il y a de l'eau qui circule, puis effectivement, il y a certaines parties, il y a des arbres ou des arbustes. Ces noues-là, est-ce qu'elles vont être conservées ou si elles vont être remblayées?

2070

**M. LUC DENIS :**

O.K. Là, je ne sais pas si je peux me servir de mon pointeur?

2075

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça devrait.

**M. LUC DENIS :**

2080

Ici, vous avez une noue qui est très intéressante, O.K. On la donne comme parc au complet. La noue ici qui s'en va jusque dans le lac Héritage, elle est conservée au complet également. Et elle ne servira pas justement de transport d'eau pour celle-là parce qu'elle fait partie du protocole, de l'article du 22 et du 32 du lac Héritage et le ministère nous a obligés à

2085

**LA PRÉSIDENTE :**

2090

Des murets?

**M. LUC DENIS :**

2095

Des murets.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100

Oui.

**M. LUC DENIS :**

2105

Ce qu'on veut faire, c'est garder les murets et construire une nouvelle noue à côté pour justement le transport de l'eau jusqu'au bassin de rétention. C'est ça. Ce qui fait que les noues principales qui acheminent l'eau à l'heure actuelle vont être gardées. Les noues qui constituent des murets, dans un rapport en archéologie qui a été donné...

**LA PRÉSIDENTE :**

2110 Oui, je pense qu'on va rencontrer la personne très bientôt.

**M. LUC DENIS :**

2115 C'est ça. Nous, notre intention, c'est de garder le plus possible ces murets-là parce que ça fait partie de l'histoire du quartier.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2120 Combien de noues existantes vont être conservées? Vous avez mentionné deux. Il y aura deux?

**M. LUC DENIS :**

2125 Non. Il y en a deux dans ce territoire-là. Le projet est beaucoup plus grand, O.K. Ça, je ne pourrais pas vous dire combien mais il y en a au moins, des vraies noues, sans vous dire que ce sont des fossés, c'est à peu près 50 %.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2130 Parce que l'autre information qu'on a eue lundi soir, c'était qu'on ne peut pas conserver les noues, que ça ne marche pas plus que 200 mètres.

**M. LUC DENIS :**

2135 O.K.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2140 Et deuxièmement, que 17 % seulement de l'eau va être retenue dans les noues et c'est les bassins et les autres interventions qui vont vraiment être utiles pour des raisons de traitement sur le site des eaux pluviales.

**M. LUC DENIS :**

2145 Ce sont les bassins qui gardent l'eau, c'est vrai. Les noues, comme je vous ai dit, il va y avoir les nouvelles noues qui vont être créées comme ces deux-là ici. Ça c'est des nouvelles noues. Ça, c'est une nouvelle noue également. Puis dans ce territoire-là, il y a deux noues principales qui sont existantes, qui vont être gardées. Mais à l'ouest, il y en a plus que ça. C'est ça.

2150

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Ce n'était pas ça l'information que nous avons apprise lundi soir.

2155

**M. LUC DENIS :**

O.K. Que les noues ne serviraient pas?

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2160

Qu'il va y avoir des nouvelles noues.

**M. LUC DENIS :**

2165

Oui, il va y avoir des nouvelles noues, c'est ça.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Et que ces nouvelles noues ne sont pas les fossés agricoles du paysage actuel.

2170

**M. LUC DENIS :**

Les nouvelles noues vont être construites à côté des enrochements mais il y a des noues existantes qui ne font pas partie justement du plan de drainage, O.K.? La noue ici, cette noue-là, elle ne fait pas partie du plan de drainage, il n'y a aucune noue de drainage qui s'en va dans celle-là. Par exemple, on va s'assurer que l'eau naturelle des terrains à côté puisse l'alimenter. Le ruisseau E qu'il y a ici, il fait déjà partie du projet ici et il va continuer ici.

2175

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

2180

**M. LUC DENIS :**

Près du parc. Il va être gardé tel quel. D'ailleurs, dans le projet Héritage, il fait partie d'une zone environnementale et il a été gardé tel quel.

2185

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Merci.

2190

**LA PRÉSIDENTE :**

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le ministère de l'Environnement a l'obligation de conserver les noues d'origine, en tout cas certaines d'entre elles. Et les murets aussi.

2195

**M. LUC DENIS :**

Les noues d'origine servent à véhiculer l'eau.

2200

**LA PRÉSIDENTE :**

L'eau.

2205

**M. LUC DENIS :**

C'est ça, oui.

2210

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Puis les murets, je ne sais pas si c'est l'Environnement ou la Culture.

**M. LUC DENIS :**

2215

Les murets, ce n'est pas le ministère, c'est plutôt...

**LA PRÉSIDENTE :**

2220

Du côté du patrimoine, c'est du côté Culture, oui.

**M. LUC DENIS :**

Patrimoine, oui.

2225

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien.

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

2230 Vous avez mentionné un chiffre de 13 % de parc. Est-ce que vous pouvez donner plus de détails, s'il vous plaît?

**M. LUC DENIS :**

2235 Si vous regardez ici, vous avez mettons les grands parcs ici. Les grands parcs, mettons, comme avec d'autres parcs qu'il y a plus loin, représentent 8 % et sont prévus justement pour les grands ouvrages de parcs que l'arrondissement a besoin, soit les parcs de soccer, des choses comme ça. Proche de ces parcs-là, juste à côté ici, il va y avoir une école et il y a déjà eu des discussions qui ont été entamées avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys justement  
2240 pour faire, mettons, une école avec les différents équipements qui pourraient être partagés mettons par ça. Ça fait que les grands parcs représentent 8 %.

L'ensemble des autres parcs, que ce soit mettons les réseaux ici, comme ça ici, comme ça, ou d'autres parties mettons qui sont plus loin ici, représente à peu près comme 5.27 % de  
2245 parcs supplémentaires. De ces parcs-là, il y en a qui vont servir de parc pour enfants, pour les jeunes enfants, il y en a d'autres qui vont servir de piste cyclable ou de truc comme ça.

Cependant, les bassins de rétention, mettons comme la nouvelle noue qui est créée ici, qui est un bassin de rétention est-ouest, ça ne fait pas partie du parc comme tel. Alors ça, ça fait  
2250 partie comme des ouvrages de rétention comme telle, puis ce n'est pas comptabilisé dans ça, même si ça va devenir un espace vert.

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

2255 Donc ils vont représenter 13 % du territoire du projet?

**M. LUC DENIS :**

Oui. Les parcs vont être cédés à l'arrondissement.

2260

**Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

Parfait.

2265

**M. LUC DENIS :**

12.67.

**LA PRÉSIDENTE :**

2270

Moi, Monsieur, j'ai une question qui concerne entre autres les marais qui sont conservés en relation ici avec la situation du Lac Héritage. Je n'ai pas à l'esprit le nom de la personne qu'on a rencontrée avant-hier, qui faisait un recensement des études qui avaient été faites autour du projet puis de l'aménagement sous toutes les formes et on voyait entre autres qu'il y avait eu une demande de - je ne sais quelle instance, peut-être le ministère de l'Environnement, qui était de faire un certain nombre de travaux autour du Lac Héritage parce qu'il y avait des problèmes ou d'alimentation ou de drainage ou autre chose. Nous on n'a pas été en mesure de décider de la qualité de l'eau parce qu'on l'a vue, bon, il y avait du soleil, c'était brillant, mais... Qu'est-ce qu'il y avait comme problème?

2275

2280

C'est parce que, comment dire, si on veut conserver des marais comme le 90 puis le Lauzon, puis d'autres, je ne me souviens pas, et qu'on n'a pas été en mesure de réussir cet exercice-là avec Héritage, ce n'est pas très rassurant. Qu'est-ce qui est arrivé?

2285 **M. LUC DENIS :**

Le marais 90 qui est ici, lui il va avoir un déversoir vers le nord, il va passer dans le ruisseau...

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

O'Connell?

2295 **M. LUC DENIS :**

O'Connell qui est ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

2300 Puis se déverser dans la rivière.

**M. LUC DENIS :**

Et se déverser dans la rivière.

2305

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2310 **M. LUC DENIS :**

Bon. Une chose qui est importante, toutes les eaux de drainage du projet, elles, vont aller dans le bassin ici et dans le Lac Héritage. Et après ça, elles se déversent dans le ruisseau O'Connell et vers la rivière comme telle.

2315 Le Lac Héritage, ce qu'il manque dans sa planification, ce sont des régénérateurs d'oxygène. C'est les mêmes cas qu'il y a eu dans un lac de rétention à Saint-Hubert et à Ville d'Anjou. Il y a une partie du projet qui n'a jamais été terminée en l'an 2003 et la Ville a été avertie de ça et on a envoyé des lettres à la Ville qu'il manquait cette partie-là.

2320 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est réglé en ce moment?

**M. LUC DENIS :**

2325

Non, ce n'est pas réglé.

**LA PRÉSIDENTE :**

2330

Non? Puis ça se règle...

**M. LUC DENIS :**

2335

Je pense qu'il y a des gens de l'arrondissement qui vont pouvoir vous répondre peut-être plus tard par rapport à ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

2340

**M. LUC DENIS :**

2345

Mais on est pleinement conscient de ça et vous pouvez avoir comme exemple le lac d'Anjou, Ville d'Anjou qui, mettons dans les années 88 à peu près mettons, qui était en mauvaise qualité, ils ont fait justement des travaux et c'est justement Yves Dion qui est un ingénieur qui

travaille sur le projet ici qui a procédé mettons au plan de renaturalisation. Là, il y avait seulement quelques équipements qui manquaient pour oxygéner l'eau et apporter une qualité pour que les plantes soient présentes, que les oiseaux soient présents, les poissons et tout.

2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Et tout ce qui va dans l'eau.

2355 **M. LUC DENIS :**

Oui.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2360 Est-ce qu'on a le temps de poser une question sur les douze principes?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

2365

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Je ne sais pas, peut-être vous étiez responsable pour la rédaction de ces principes ou qu'est-ce que vous pensez de ces principes?

2370

**M. LUC DENIS :**

2375

Qu'est-ce que je pense de ces principes? Bien, je veux dire, nous, avec mes partenaires, on a essayé de répondre, si possible, à différentes parties de ces principes-là, dans les limites de l'information qu'on pouvait, mettons, donner de toute façon parce que le but, ce n'est pas d'étudier le projet comme tel, mais pour ce qui est, mettons, des...

2380 Comme je vous ai dit, pour moi, la partie que je voulais présenter ce soir, c'était la façon dont le quartier était conçu avec toutes les rues est-ouest, les axes est-ouest et nord-sud pour le paysage.

2385 On a parlé également, mettons une des choses, c'était l'agriculture urbaine qui vous a été présentée et justement pour relier le quartier existant avec le nouveau quartier, on a proposé au ministère, justement dans l'emprise de la 440, de créer des jardins communautaires. Le ministère est très réticent à ce qu'on utilise son terrain mais on a proposé ça depuis année après année justement pour créer le lien entre les deux quartiers, le quartier existant et le nouveau quartier. Et le nouveau quartier, lui, à travers tout ça, à travers les routes qui vont être faites, Antoine-Faucon et tout ça et les écoles, ça va vraiment devenir une porte d'entrée par rapport à tout le grand parc qui va être créé par la Ville de Montréal.

2390 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce qu'il faut comprendre que si cette autorisation-là de créer des potagers...

2395 **M. LUC DENIS :**

Oui.

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

2405 ... des jardins – enfin je pense c'est plus des potagers que des jardins – ne venait pas, puis compte tenu de la densité des habitations sur ce projet-là, il ne resterait plus grand place pour faire les... il n'y a plus grand cour pour faire des jardins là. Sauf peut-être là où il y a des maisons unifamiliales, mais il ne semble pas, d'après ce que vous dites, que ça va être le cas, il n'y en aura pas beaucoup.

**M. LUC DENIS :**

2410 Mais je veux dire, il n'y en a pas tellement. Mais je veux dire, nous, ce qu'on véhicule mettons depuis un certain temps, c'est justement dans l'emprise de la 440 et aussi, comme il vous a été présenté, c'est au fur et à mesure du projet, bien il va y avoir certaines parties de terrain qui vont être gardées puis qui vont, mettons, servir pour un certain nombre d'années. C'est ça.

2415 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour des jardins?

**M. LUC DENIS :**

2420 Oui, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2425 C'est ça. Sauf que ça va être difficile de, comment dire, quand les gens ont des habitudes d'avoir un potager, puis tout à coup, on dit : « On ne peut pas parce qu'on construit », ça, ça pose d'autres types de problème.

**M. LUC DENIS :**

2430 Oui, O.K. Ça, je suis d'accord. Mais il y a aussi des discussions en cours avec l'arrondissement que dans le – parce qu'on ne donne pas 10 %, on donne 12.67 %, à savoir, mettons le terrain qui est en supplément, que lui pourrait servir mettons à des... De toute façon, on n'est pas rendu à ce degré de *fine tuning*.

2435

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, je vais vous poser une autre question, sans abuser de votre temps. Vous indiquez c'est que ce développement-là est à l'orée d'une forêt.

2440

**M. LUC DENIS :**

Oui.

2445

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça ne sera pas clôturé, ça ne sera pas fermé?

2450

**M. LUC DENIS :**

Non. Non, non.

2455

**LA PRÉSIDENTE :**

Comment on fait, comme vous le dites, pour que les noues servent de corridor animalier entre les parcs? Ça vaut peut-être pour les petites souris, les petits animaux, mais qu'est-ce qui se passe avec le gros de la faune?

2460

**M. LUC DENIS :**

O.K. On n'est pas rendu à ce stade de développement là, mais dans un autre projet que l'on fait, qu'est-ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait des corridors sous les routes.

2465

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

**M. LUC DENIS :**

2470 Pour vraiment créer, mettons des liens, pour vraiment créer comme un réseau que les  
petits animaux peuvent aller. C'est un peu vraiment ça vers quoi est-ce que l'on voudrait aller  
mais on n'est pas rendu à ce niveau de développement-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2475 De détail-là.

**M. LUC DENIS :**

2480 De détail.

**M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

2485 Quand vous dites « petits animaux » vous pensez aux coyotes, aux renards ou aux  
ratons laveurs, souris?

**M. LUC DENIS :**

Aux chevreuils, tout ça.

2490 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Chevreuils?

**M. LUC DENIS :**

2495 On a un projet qu'on développe à l'heure actuelle à Laval et ça a à peu près comme dix  
pieds de haut par quinze pieds de large, de telle façon à relier une forêt écologique dans le bois

de l'Équerre avec, mettons, d'autres parties qui sont présentes. Il y a même des gens dans la salle ici qui ont assisté à notre présentation à Laval pour ça. C'est ça, oui.

2500

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors merci beaucoup, Monsieur Denis.

2505

**M. LUC DENIS :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2510

J'inviterais maintenant monsieur St-Louis, s'il vous plaît.

**M. ÉRIC ST-LOUIS :**

2515

Bonjour!

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir, Monsieur!

2520

**M. ÉRIC ST-LOUIS :**

Je m'appelle Éric St-Louis.

2525

**LA PRÉSIDENTE :**

On vous écoute.